

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rebecca Nicole

<https://www.cadre21.org/membres/264dfbf29a8448cfdec70fa7>

Date d'obtention : 2022-05-10 16:46:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En résumé, la méthode Sexto se résume en 4 étapes distinctes. D'abord, en tant qu'intervenant scolaire, je débute l'intervention en rencontrant la victime (ou auteur du signalement). Ensuite, j'évalue l'incident en utilisant la trousse Sexto qui me permet d'évaluer 4 éléments: l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Ces éléments me permettent d'évaluer la gravité et l'urgence de la situation ainsi que le niveau et le type d'intervention à appliquer. Par la suite, si d'autres élèves sont impliqués, je vérifie l'information auprès de ceux-ci, en utilisant encore une fois la trousse Sexto. Si les gestes sont malveillants, j'informe le service de police immédiatement et je confisque le téléphone de l'instigateur(sans utiliser la trousse). Si la nature des gestes posés était de nature impulsive, je parle au jeune instigateur pour obtenir sa version. Je confisque le téléphone de l'élève s'il y a matière à croire qu'il contient du contenu de nature pornographique. La situation est ensuite prise en charge par le service de police (enquête ou rencontre de sensibilisation).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les 3 mises en situation m'ont permis de réaliser la variété des situations auxquelles nous sommes amenés à intervenir en milieu scolaire. Je retiens également l'importance de suivre assidument la trousse Sexto, qui guide notre intervention en fonction de l'incident rencontré. Au fil des 3 mises en situation, j'étais en mesure de constater les différents facteurs qui influencent l'intervention, selon la gravité de l'incident. Je retiens que dans toutes les situations, l'objectif est le même, soit de préserver l'intégrité du jeune, d'assurer sa sécurité et son bien-être. Je retiens également que la collaboration avec le service de police est essentielle pour une intervention efficace et rapide, afin de mettre fin à la propagation du contenu pornographique et sécuriser la victime.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape qui m'apparaît la plus délicate consiste à la rencontre avec le jeune instigateur. La rencontre doit être neutre et permettre de vérifier les informations récoltées (si intention impulsive). Il est également essentiel de protéger les élèves qui ont dénoncé la situation. En situation d'une intention malveillante, cette étape est également délicate puisqu'il faut seulement avertir l'élève de l'intervention et confisqué son cellulaire avant de communiquer avec le service de police. Il est primordial de ne pas aborder la situation ou recueillir sa version des faits. J'estime que cette étape est délicate puisque le jeune peut chercher à se confier ou à se justifier, ce qui nuirait à l'enquête policière par la suite. Bref, les interventions à poser sont claires pour cette étape, mais j'estime que cette étape est celle plus délicate dans la méthode Sexto.